

FORMATION CONTINUE

L'évaluation des ECOS-ODPS à l'externat | EXT204

Public cible

Cette formation s'adresse à tous les évaluateurs et les responsables de la standardisation d'ECOS-ODPS à l'externat, peu importe leur niveau d'expertise.

Contexte

Elle vous permettra de vous familiariser avec les ajustements effectués aux ECOS (qui deviennent les ECOS-ODPS), dans la lignée du renouveau du programme de Doctorat en médecine. Le nouveau format des stations et de la grille d'évaluation seront présentés afin d'en comprendre les assises. De même, les attentes quant à la rétroaction à donner seront précisées. Une attention particulière sera donnée à l'expérimentation de la grille d'évaluation, à la rédaction des commentaires et à la rétroaction.

Des activités de discussion et d'analyse en équipe, des moments d'exposés interactifs ainsi que des espaces de discussions en grand groupe permettront de développer une vision commune de la tâche d'évaluation.

En complément, une standardisation OBLIGATOIRE concernant le cas qui vous sera assigné aura lieu le matin même des ECOS-ODPS.

Ajouter la phrase « Cette formation est reconnue dans la tâche de professeur de la FMSS » après la tâche préalable

Objectifs

À la suite de cette formation, les participantes et participants seront en mesure de :

1. Apprécier l'agir compétent des externes en situation d'ECOS-ODPS;
2. Donner une rétroaction formative en tenant compte des 5 dimensions de l'agir compétent.

Référentiel de compétences pédagogiques

Le contexte d'enseignement de cette formation est :

- Supervision et encadrement en stage clinique.

QUAND

Le 30 avril 2026

**12 h 00 à 14 h 00
(Heures de l'Est)**

DURÉE

2 heures

LIEU

Microsoft Teams

TÉLÉCHARGEZ OU CONNECTEZ-VOUS À LA PLATEFORME MICROSOFT TEAMS EN SUIVANT LE LIEN QUE VOUS RECEVREZ DANS UNE INVITATION CALENDRIER OUTLOOK.

Date limite d'inscription :

28 avril 2026

Autre date et lieu disponible

20 avril 2026, Microsoft Teams

La compétence liée au processus d'enseignement (PIER) pour cette formation est :

- Évaluer la performance des apprenants.

Informations additionnelles

Cette formation comprend une tâche préalable.

SVP, veuillez vous approprier le cas d'ECOS-ODPS de M^{me} Bérengère-Tremblay. **Imprimer** la grille d'évaluation (p. 19 à 22) que nous utiliserons pour faire une simulation d'évaluation de la station.

Vous trouverez cette tâche sur le Moodle de la formation, dans la section 3 : [Lien Moodle](#). Si vous ne voyez pas les documents, cliquez sur « M'inscrire ».

Animation

Animation :

P^{re} Nathalie Gagnon, Département de médecine de famille et de médecine d'urgence

Conception :

P^{re} Nathalie Cyr, Département de médecine de famille et de médecine d'urgence

P^{re} Marianne Gauthier, Département de médecine de famille et de médecine d'urgence

P^{re} Nathalie Gagnon, Département de médecine de famille et de médecine d'urgence

P^{re} Joanie Rinfret, Département de médecine de famille et de médecine d'urgence

M^{me} Sylvie Houde, Centre de pédagogie des sciences de la santé

P^{re} Stéphanie Lemay, Département de médecine de famille et de médecine d'urgence

P^{re} Chantal Vallée, Département de médecine

Comité scientifique :

P^{re} Nathalie Cyr, Département de médecine de famille et de médecine d'urgence

P^{re} Marianne Gauthier, Département de médecine de famille et de médecine d'urgence

P^{re} Nathalie Gagnon, Département de médecine de famille et de médecine d'urgence

P^{re} Joanie Rinfret, Département de médecine de famille et de médecine d'urgence

M^{me} Sylvie Houde, Centre de pédagogie des sciences de la santé

Accréditation

Cette activité est accréditée par le Centre de formation continue (CFC) de la Faculté de médecine et des sciences de la santé de l'Université de Sherbrooke, lequel est agréé par le Comité d'agrément de l'éducation médicale continue (CAÉMC) dont le Collège des médecins du Québec (CMQ) est partenaire. Pour les

*professionnelles et professionnels de la santé, le CFC remet une attestation de présence de **2 heures** de formation accréditée. Les personnes participantes doivent réclamer un nombre d'heures conforme à la durée de leur participation.*

*Selon le règlement du CMQ, cette formation correspond à **2 heures** d'activités de développement professionnel (catégorie A).*

*La présente activité offre une portion d'apprentissage collectif agréée (section 1) au sens que lui donne le programme de Maintien du certificat du Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada (CRMCC). Vous pouvez déclarer un maximum de **2 heures** de section 1.*

*Cette activité répond aux critères de certification du Collège des médecins de famille du Canada (CMFC) et a reçu la certification du CFC et donne droit jusqu'à **2 heures** de crédits d'activité certifiée Mainpro+^{MD}.*

Elle est reconnue dans la tâche de professeur de la FMSS.

Prenez note que le délai maximum pour la délivrance de l'attestation est de 15 jours ouvrables.